

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2026-2027

8 SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

RELATIVE À LA PRISE EN CONSIDÉRATION ACCRUE DES SÉNIORS DANS
L'EXERCICE DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME CAROLINE DESALLE ET M. JEAN-JACQUES CLOQUET

¹ Voir doc. 209 (2025-2026) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Cortisse, co-auteure de la proposition.....	3
2	Discussion générale	7
3	Vote	17

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 8 septembre 2026, la proposition de résolution relative à la prise en considération accrue des seniors dans l'exercice des compétences de la Communauté française, déposée par Mme Stéphanie Cortisse, Mme Geneviève Lazon, M. Grégory Chintinne, Mme Marie Jacqmin, Mme Diana Nikolic, Mme Mathilde Vandorpe, M. Louis de Clippele et Mme Caroline Desalle (doc. 209 (2025-2026) n° 1).²

1 Exposé introductif de Mme Cortisse, co-auteure de la proposition

Mme Cortisse, du groupe MR, entame la présentation de la proposition de résolution en espérant qu'elle pourra recueillir un large consensus compte tenu de son objet. Elle annonce commencer par les constats qui fondent sa démarche, puis les propositions et le dispositif de la résolution. Des précisions sur la Commission des seniors ainsi que, pour conclure, plusieurs pistes de réflexion termineront son exposé.

La députée actualise tout d'abord les données figurant dans la proposition à la lumière des dernières statistiques de l'IWEPS, publiées le 1er juin 2026 et fondées sur les perspectives du Bureau fédéral du Plan. En Région wallonne, la part des personnes âgées de 65 ans et plus passerait de 20,2 % en 2025 à 30,1 % en 2081. En Région de Bruxelles-Capitale, elle passerait de 13,1 % à 20,5 % au cours de la même période. En Wallonie, la proportion des personnes de 80 ans et plus progresserait de 5,1 % en 2025 à 12,5 % en 2081. Ce groupe d'âge connaîtrait ainsi la plus forte augmentation.

La réflexion de la députée sur une inclusion accrue des seniors dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débuté en 2020, au commencement de son premier mandat et lors de la pandémie de Covid-19. Outre le lourd tribut payé

² **Ont participé aux travaux de la commission :**

M. Chintinne, Mme Cortisse, M. Soupart, M. Gardier, M. Van Goidsenhoven, M. de Clippele, Mme Greco, Mme Lambelin (en remplacement de Mme Laanan), M. Lefebvre (Président), M. Cloquet, Mme Desalle, M. Jacob, Mme Lazon, Mme Pavet, Mme Linard (en remplacement de Mme Cremasco)

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Maingain, M. Casier, Mme Nikolic : membres du Parlement

M. Kerkhofs, secrétaire politique du groupe PTB

Mme Marsin, collaborateur du groupe PS

Mme Moray, collaboratrice du groupe MR

M. Verheyen, collaborateur du groupe MR

par les populations plus âgées en nombre de victimes, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité d'écouter davantage les seniors, de mieux prendre en considération leur avis, d'améliorer leur qualité de vie, de soutenir les relations intergénérationnelles et de lutter contre l'isolement ainsi que contre les fractures sociale et numérique. Ces enjeux concernent les personnes vivant à domicile, en résidence-services, en maison de repos ou en maison de repos et de soins. Les épisodes de canicule et la surmortalité recensée par Sciensano illustrent également la vulnérabilité accrue de nombreux aînés et la nécessité de renforcer la lutte contre leur isolement.

Mme Cortisse s'est par ailleurs interrogée sur l'existence de ministres chargées de l'Enfance et de la Jeunesse, mais pas d'un ministre chargé des Seniors. Ses recherches lui ont appris que la majeure partie de l'exercice de la compétence de l'aide aux personnes, et en particulier la politique du troisième âge, a été transférée à la Région wallonne et à la Commission communautaire française par un décret de 1993 adopté dans le cadre de la quatrième réforme de l'État et des accords de la Saint-Quentin. Cette régionalisation empêche la Fédération de légiférer directement sur l'aide aux personnes âgées, mais elle ne lui interdit nullement d'inclure les seniors et de tenir compte de leur avis dans l'ensemble de ses politiques.

La députée estime que, du fait de cette régionalisation, les politiques relatives aux seniors sont trop souvent appréhendées sous le seul angle de la santé. Si cette dimension est nécessaire, elle ne peut résumer la question. Une telle approche contribue au renforcement des préjugés discriminatoires liés à l'âge. Les seniors sont souvent considérés comme un public à protéger et perçus comme vulnérables, tandis que leur potentiel est négligé. Les discours sociétaux associent fréquemment l'âge à une diminution des capacités. Or, les aînés apportent une plus-value à la société grâce à leur expérience, à leur réseau de relations ainsi qu'à leurs compétences émotionnelles et sociales.

La proposition de résolution vise dès lors à rappeler la nécessité d'accorder une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations à l'égard des aînés lors de l'élaboration des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Cortisse juge également essentiel de développer des activités socialisantes qui les incluent pleinement, de renforcer la compréhension mutuelle entre les générations en favorisant les projets communs entre jeunes et aînés, de valoriser leur place dans la société et d'encourager activement leur participation.

La lutte contre l'âgisme peut notamment passer par des activités intergénérationnelles, afin d'éviter que les catégories d'âge et les représentations qui leur sont associées structurent les politiques de manière discriminatoire. Le bénévolat constitue également une voie importante, notamment dans les écoles de devoirs et l'accueil temps libre. Il facilite la transition entre la vie professionnelle et

la retraite et contribue à prolonger l'espérance de vie en bonne santé. Il convient donc de valoriser le rôle des aînés dans la cohésion sociale et leur intégration à la vie communautaire et intergénérationnelle, de renforcer la conscience du rôle essentiel qu'ils peuvent jouer dans la vie locale et dans la société et de soutenir les initiatives locales qui émanent des seniors eux-mêmes.

Mme Cortisse ajoute qu'il faut sensibiliser les acteurs médiatiques à la manière dont l'image des aînés est véhiculée dans les contenus qu'ils produisent et diffusent, afin de promouvoir une représentation juste et diversifiée du vieillissement dans l'espace public. Elle souhaite enfin soutenir toutes les initiatives destinées à préserver et à promouvoir la qualité de vie ainsi que le bien-être mental, culturel et économique des personnes âgées. Elle renvoie aux pages 5 et 6 de la proposition pour les dispositions internationales, européennes et constitutionnelles sur lesquelles elle s'appuie, en particulier les principes de dignité, de non-discrimination et de participation à la vie sociale et culturelle.

Abordant le dispositif, la députée estime, avec les coauteurs du texte, qu'une meilleure inclusion des seniors dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue un enjeu majeur auquel il convient de répondre sans attendre. La proposition demande au Gouvernement de renforcer leur prise en compte dans l'élaboration et l'exécution des politiques relevant de la Communauté française. Sans prétendre à l'exhaustivité, elle recommande des mesures susceptibles d'être adoptées ou amplifiées dans les domaines de la jeunesse, d'aide à la jeunesse, de l'enfance, de l'enseignement, du sport, de la culture, de l'éducation permanente, de l'accueil temps libre, des écoles de devoirs, des médias, de la recherche scientifique et de l'égalité des chances. L'aspect intergénérationnel en constitue une dimension essentielle. Le Gouvernement est également invité à évaluer si les actions de la Commission des seniors permettent de rencontrer les objectifs du dispositif instauré par le décret du 26 mai 2011.

Mme Cortisse espère réunir le consensus le plus large. Elle précise que la proposition a déjà circulé sous la précédente législature et qu'elle a depuis été enrichie par plusieurs groupes, notamment dans ses recommandations. Elle remercie toutes les personnes ayant participé à ce travail.

Elle apporte ensuite des précisions sur la Coordination des associations de seniors, la CAS. Cette ASBL pluraliste, fondée en 2004, est instituée en tant que Commission des seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles par un arrêté du Gouvernement du 28 juin 2012.

L'article 3 du décret confie quatre missions à cette commission. Elle émet des avis d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de ses membres ou du Parlement, notamment dans le cadre de l'adoption de projets et de propositions de décret portant sur les matières relevant de la Communauté française et présentant

un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société. Elle informe et sensibilise ses membres, la société civile, les médias ainsi que les responsables politiques, économiques et sociaux sur les questions, analyses, études et actions relatives aux seniors. Elle constitue un espace d'échange d'informations et de bonnes pratiques pour les associations de seniors. Elle assure enfin la représentation des associations de seniors de la Communauté française auprès de tout organe consultatif des aînés faisant appel à sa participation ou à son expertise.

La députée précise que l'agrément de la CAS a été renouvelé en 2021 après une analyse approfondie de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) portant sur le décret du 26 mai 2011 et une analyse du Service général de l'éducation permanente chargé d'évaluer l'opérateur. Ce dernier a connu des difficultés en 2019 et en 2020, qui ont ensuite été résolues. L'OPC a confirmé la pertinence d'une telle commission au regard du contexte démographique belge. Il estime nécessaire soit de reconsidérer les moyens qui lui sont accordés à la lumière des missions décrétales, soit de revoir ces missions en fonction des moyens disponibles.

Dans le décret-programme portant diverses dispositions accompagnant le budget initial 2023, l'article 7 du décret de 2011 a dès lors été modifié. Le montant de la subvention annuelle est ainsi passé de 20 000 à 52 000 euros. Cette augmentation comprend l'indexation des crédits existants ainsi que 27 000 euros de moyens nouveaux, afin de mieux adapter le budget de la Commission des seniors à l'ampleur de ses missions.

Mme Cortisse rappelle qu'au cours des dix premières années d'existence de la Commission, aucun avis ne lui a été demandé par le Gouvernement ou le Parlement. La situation a évolué sous la précédente législature. Or, l'OPC insiste sur le caractère central de cette première mission décréte. Il est souhaitable que la Commission exerce elle-même son droit d'initiative et que le Gouvernement et le Parlement continuent à solliciter ses avis.

La députée présente enfin plusieurs pistes qui dépassent le cadre de la proposition. Elle estime que les compétences de la Commission des seniors devraient être étendues aux matières de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale et précise que cette extension est également demandée par la présidente de la Commission des seniors. Elle souligne que des collègues du Parlement wallon travaillent déjà sur cette question.

Elle considère en outre qu'à l'instar des ministres chargés de la Jeunesse et de l'Enfance, un ministre des Seniors devrait être désigné. Doté d'une double casquette, il assurerait la coordination de cette matière transversale aux niveaux régional et communautaire. Elle rappelle qu'en Flandre, un décret de 2004, actualisé le 7 décembre 2012, encourage une politique inclusive à l'égard des personnes âgées et leur participation à cette politique. Ce dispositif prévoit notamment un organe consultatif comparable à la Commission des seniors, un plan de politique en faveur

des personnes âgées et la désignation d'un ministre coordonnateur. La fusion institutionnelle de la Communauté et de la Région en Flandre facilite toutefois cette organisation.

Pour conclure, Mme Cortisse se réjouit que le texte puisse être débattu et adopté en commission avant son examen en séance plénière le 23 septembre, à l'approche de la Journée internationale des personnes âgées du 1er octobre.

2 Discussion générale

Mme Lazon, du groupe Les Engagés, souligne l'importance croissante que prendra, dans les prochaines décennies, la place des seniors dans la société et la manière dont les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles les prennent en considération. Elle rappelle que la Fédération n'est plus compétente pour mener directement une politique du troisième âge, cette compétence ayant été transférée à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. Les seniors ne sont cependant pas extérieurs aux compétences de la Fédération. Ils sont concernés par les politiques culturelles, sportives et éducatives, par l'éducation permanente, les médias, la jeunesse, l'enfance et certaines politiques d'aide à la jeunesse.

L'intérêt de la résolution réside précisément dans cette réalité. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle politique sectorielle des seniors au niveau communautaire, mais de vérifier concrètement si, lors de l'élaboration des politiques qui relèvent de la Fédération, une attention suffisante est portée aux aînés susceptibles d'être concernés.

La députée souligne que le vieillissement de la population constitue une évolution démographique majeure qu'il faut anticiper. Cette anticipation ne peut se limiter à prévoir davantage de besoins en matière de soins ou de dépendance. Elle implique aussi de préparer une société dans laquelle les seniors seront de plus en plus nombreux à participer à la vie culturelle, associative, sportive et citoyenne. Mme Lazon appelle donc à un changement de regard. Le vieillissement reste trop souvent associé à la fragilité, à la perte d'autonomie ou à la dépendance. Ces réalités doivent être prises en considération, mais elles ne peuvent résumer ce que signifie être senior. Les aînés sont aussi porteurs d'expériences, de compétences, de savoirs, de souvenirs et d'engagements utiles à toute la société. La dimension intergénérationnelle de la proposition lui paraît dès lors particulièrement intéressante. Créer des liens entre les générations bénéficie aussi bien aux seniors qu'aux jeunes. Elle insiste sur l'importance de ces relations qui permettent la transmission des expériences, favorisent les rencontres, luttent contre l'isolement et déconstruisent les représentations stéréotypées que les générations peuvent avoir les unes des autres. Selon elle, les secteurs de la jeunesse, de l'enfance, de la culture et de l'enseignement offrent de nombreuses possibilités à cet égard.

La proposition invite également à renforcer l'accès des seniors au sport et à l'activité physique, à favoriser leur participation à la vie culturelle, à valoriser leur engagement volontaire et à lutter contre la fracture numérique ainsi que contre la désinformation. La députée souligne que ces objectifs relèvent pleinement des compétences de la Fédération.

Mme Lazoni insiste ensuite sur la Commission des seniors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le décret du 26 mai 2011 lui confie notamment une mission d'avis sur les politiques qui relèvent des compétences de la Fédération et présentent un lien avec les intérêts des seniors et leur participation active à la société. Or, au cours des dix premières années d'existence du dispositif, aucun avis n'a été demandé à la Commission par le Gouvernement ou le Parlement. Dès lors qu'un tel organe est créé pour entendre l'expertise et la parole des associations de seniors, il importe qu'il soit effectivement utilisé. Selon elle, l'évaluation prévue par la proposition est donc pertinente. Elle ne vise pas à remettre en cause le travail des acteurs concernés, mais à examiner comment la Commission peut être pleinement mobilisée afin de faire entendre la voix des seniors dans les politiques de la Fédération.

La députée précise enfin que la résolution doit être considérée comme une démarche transversale. Elle n'impose pas à chaque ministre ou à chaque administration de développer un nouveau dispositif spécifique. Elle demande avant tout que la dimension de l'âge soit davantage intégrée dans les politiques existantes et que les initiatives pertinentes soient encouragées. Cette approche lui paraît pragmatique et réaliste.

Face à une évolution démographique déjà largement engagée, elle estime que les pouvoirs publics peuvent attendre d'en subir les conséquences ou réfléchir dès à présent à la place qu'ils souhaitent donner aux seniors. Le groupe Les Engagés veut une société dans laquelle l'âge ne constitue ni un facteur d'exclusion ni une raison de considérer les personnes âgées sous le seul angle de la vulnérabilité. Il souhaite favoriser leur participation, leur autonomie, leur engagement et leur contribution à la vie collective, tout en renforçant les relations entre les générations. La résolution constitue à ses yeux un cadre politique utile pour mieux prendre les seniors en considération dans les compétences de la Fédération, dans le plein respect de la répartition des compétences entre niveaux de pouvoir.

Mme Linard, pour le groupe Ecolo, reconnaît l'intérêt ancien et constant de Mme Cortisse pour la place des seniors dans la société. Elle rappelle qu'en 2020, alors qu'elle était ministre de la Culture et de l'Éducation permanente, Mme Cortisse a attiré son attention sur la Coordination des associations de seniors. À la suite de cette intervention, elle a demandé à l'Observatoire des politiques culturelles et au Service général de l'éducation permanente de réaliser une évaluation. Celle-ci a notamment conduit, sous la précédente législature, au renouvellement pour trois ans de l'agrément de l'association. En 2023, le montant de la subvention annuelle a été

augmenté afin de mieux l'adapter aux missions de la Commission. L'un des objectifs centraux consistait à renforcer la production d'avis, sollicités ou d'initiative, sur les matières relevant de la Fédération. Elle estime qu'il importe que les publics concernés puissent participer aux décisions qui les touchent, qu'il s'agisse des aînés ou des jeunes.

La députée attire néanmoins l'attention sur des faits qui mettent actuellement à mal les conditions de vie des aînés, alors que la plupart des compétences en la matière relèvent des Régions et du pouvoir fédéral. Si la résolution comporte des éléments intéressants, renforce des actions existantes, prévoit une nouvelle évaluation par l'OPC et entend lutter contre l'âgisme, elle doit être mise en relation avec ce qu'elle considère comme des reculs du soutien aux personnes âgées observés aux niveaux de pouvoir où se situent les principaux instruments de politique publique.

Mme Linard cite tout d'abord la réforme des pensions, qui durcit l'accès à la pension anticipée et allonge progressivement la période de référence servant à calculer la pension. Ces mesures risquent de dégrader les conditions de vie de nombreuses personnes âgées et, en particulier, des femmes. Elle mentionne ensuite le plafonnement, adopté en 2026, de l'indexation des pensions supérieures à 2 000 euros bruts, qui touche aussi des pensionnés dont la pension ne peut être considérée comme élevée.

La suppression de l'enveloppe bien-être pour la période 2025-2029 constitue un autre recul. La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) faisait partie des prestations susceptibles d'être revalorisées par ce mécanisme. Le durcissement du statut de cohabitant au CPAS peut également pénaliser les ménages qui accueillent un parent âgé en perte d'autonomie. Lorsqu'un grand-parent vient vivre chez son enfant pour des raisons de santé ou de perte d'autonomie, cette présence peut, selon elle, avoir une incidence sur le revenu d'intégration sociale d'un petit-enfant majeur encore domicilié dans le ménage. La réforme fait ainsi peser un coût sur la solidarité familiale et peut décourager l'hébergement d'un proche âgé.

La députée évoque aussi le durcissement des conditions d'accès à la GRAPA, qui bénéficie jusqu'ici à 105 601 seniors, dont 68,8 % sont des femmes. Certaines personnes âgées ne seront donc plus protégées de la même manière. Elle cite la modification de la pension de survie, susceptible d'entraîner des pertes de revenus, ainsi que la réduction de la déductibilité fiscale des pensions alimentaires liées aux frais de maison de repos d'un parent, qui risque de compliquer l'accès à certains établissements.

La fin, depuis le 1er janvier 2026, du paiement des pensions à domicile par assignation postale constitue également un préjudice. Le Conseil consultatif fédéral des aînés souligne que l'ancien système concernait notamment des personnes vulnérables, représentait parfois leur seul moyen de gérer directement leurs revenus

et assurait un contact social important. Sa suppression réduit donc l'accessibilité pour les personnes éloignées du numérique et des services bancaires.

Mme Linard mentionne encore l'augmentation du ticket modérateur sur les médicaments depuis janvier 2026, alors que les aînés souffrent plus souvent de maladies chroniques et recourent davantage aux traitements médicamenteux. Elle évoque également des mesures en matière d'emploi et une diminution de 22 millions d'euros de l'enveloppe de l'AViQ consacrée aux politiques d'aide aux personnes âgées. À ses yeux, de nombreuses politiques connaissent ainsi des reculs aux niveaux régional et fédéral.

La hausse des coûts et la diminution des soutiens risquent d'appauvrir les aînés, qui devront logiquement donner la priorité à l'alimentation, aux soins et au logement. Si la volonté de Mme Cortisse est réelle, comme elle n'en doute pas, celle-ci devrait relayer ces préoccupations au sein de son parti dans les matières qui dépassent les compétences de la Fédération. Selon la députée, la sécurité et le bien-être des aînés en dépendent.

L'augmentation de la participation des aînés à la vie culturelle et sportive, aux activités intergénérationnelles, au volontariat, à l'accueil temps libre ou à des formations d'éducation aux médias ne sera possible que si leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Mme Linard rejoint la question posée par Mme Lazon sur la place donnée aux aînés dans la société, mais elle estime que cette question est immédiatement suivie d'une autre : dans quelles conditions la société souhaite-t-elle les faire vivre ? La résolution améliore certains aspects liés notamment au lien social et à la lutte contre l'isolement, mais elle ne représente qu'une petite partie des mesures nécessaires. Elle conclut que le groupe Ecolo la soutiendra néanmoins.

Mme Greco, du groupe PS, estime que la résolution est positive et légitime dès lors qu'elle favorise l'inclusion des seniors et leur pleine insertion dans la société. Son groupe partage l'objectif consistant à mieux les prendre en considération dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à favoriser les contacts intergénérationnels et à lutter contre leur isolement. Elle formule toutefois plusieurs remarques.

Elle rejoint d'abord les préoccupations exprimées par Mme Linard au sujet de mesures prises à d'autres niveaux de pouvoir mais dont les conséquences touchent le même public. Sans reprendre l'ensemble des exemples, elle insiste sur l'atteinte portée au système des pensions et sur l'augmentation du prix des médicaments, qui sont davantage consommés par les seniors.

Mme Greco replace ensuite le texte dans le contexte de la rentrée scolaire. Elle cite les restrictions d'accès à la septième année qualifiante, la fin de la gratuité des repas, les 1 300 emplois d'enseignants menacés, la hausse du minerval, la réduction de la dotation de l'Office de la naissance et de l'enfance ainsi que les économies imposées au secteur de l'aide à la jeunesse. Elle considère que les politiques menées

depuis plusieurs mois fragilisent la jeunesse et négligent ses besoins matériels immédiats.

Or, la résolution adresse précisément des demandes à l'aide à la jeunesse, à l'accueil temps libre et aux écoles, sans prévoir de moyens supplémentaires. La députée demande comment ces secteurs pourront renforcer leurs missions envers les seniors en l'absence de nouvelles ressources. Elle établit un parallèle avec la proposition du PS visant à rendre l'eau potable gratuite dans les festivals : la majorité objecte alors que le secteur est déjà sous tension, que le contexte budgétaire ne permet pas d'allouer des moyens supplémentaires et qu'une obligation serait irréalisable. Elle souhaite donc savoir comment les opérateurs pourront appliquer les demandes de la présente résolution dans ce même contexte.

Elle souligne que si certaines pratiques peuvent reposer sur les bonnes volontés et le bénévolat, d'autres actions sont cependant très exigeantes et ne pourront pas être mises en œuvre sur cette seule base. La proposition entend ainsi encourager des projets intergénérationnels dans les secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'enfance et dans les écoles. Mme Greco demande avec quel budget et quels partenaires ces projets pourront être concrétisés.

La proposition vise également à améliorer l'accès à la pratique sportive. La députée invite à interroger la ministre de tutelle sur les actions que les centres ADEPS élaborent déjà avec les seniors dans le cadre de leurs activités intergénérationnelles, afin de recenser les bonnes pratiques et de déterminer si des moyens leur sont consacrés.

En matière culturelle, la députée souligne que les études montrent que les seniors sont davantage représentés parmi les usagers réguliers de la culture que les jeunes, et plus encore que les jeunes issus de milieux défavorisés et précarisés. Mme Greco ne souhaite pas opposer ces publics, mais garantir l'accès de tous à la culture. Elle rappelle que les partis de la majorité ont réduit le budget de la culture de 13 millions d'euros, ce qui a, selon elle, fait reculer son accessibilité pour l'ensemble des publics. Elle demande donc comment la participation des seniors pourra être encore accrue dans ce contexte, même s'il est toujours utile de fixer des objectifs d'amélioration.

Elle pose la même question au sujet du renforcement de l'accès à l'information et à l'éducation aux médias. Elle invite à vérifier auprès de la ministre des Médias les actions déjà intégrées dans les politiques existantes.

Mme Greco soutient que son groupe est favorable à la philosophie générale du texte, qui concerne une part importante et croissante de la population. Elle reprend toutefois l'argument du risque d'un « scénario à la grecque », souvent opposé aux demandes budgétaires. Elle souhaite savoir si le Gouvernement dégagera des marges pour mettre la résolution en œuvre et, dans l'affirmative, pourquoi des moyens ne peuvent être trouvés pour d'autres secteurs. Dans le cas contraire, elle demande si

les acteurs de terrain, déjà surchargés et sous-financés, seront appelés à appliquer ces politiques bénévolement et sans budget. Elle précise qu'elle ne souhaite pas opposer les seniors aux jeunes, mais estime que la première hypothèse poserait la question de l'égalité de traitement avec la jeunesse et que la seconde soulèverait un problème de faisabilité et de crédibilité. Le groupe PS est en conséquence prêt à voter le texte, sous réserve de réponses convaincantes sur sa cohérence et son financement.

Mme Pavet, du groupe PTB, remercie les auteurs pour la proposition. Pour son groupe, les seniors sont des citoyens qui doivent disposer des mêmes droits et bénéficier d'une vie ainsi que d'un repos dignes. Elle constate toutefois une dégradation de leur situation. Le PTB défend en particulier le droit à une pension digne, qu'il considère comme largement attaqué par les gouvernements fédéral et régionaux. Les conséquences touchent tant le montant que l'âge de la pension et frappent plus durement les femmes.

Elle évoque également l'augmentation du prix des maisons de repos, de plus en plus souvent confiées à des structures privées dont elle estime qu'elles recherchent le profit au détriment des personnes âgées et des travailleurs et travailleuses du secteur des soins.

La députée affirme toutefois qu'il est impossible d'ignorer les politiques menées aux autres niveaux de pouvoir et à la Fédération. Elle estime que des travailleurs ayant cotisé toute leur vie sont privés d'une part de la sécurité sociale, des soins de santé de qualité et de la pension auxquels ils ont droit. Son soutien aux mesures positives de la résolution ne modifie donc pas son opposition aux décisions qui dégradent, selon elle, la situation matérielle des seniors.

Mme Pavet reconnaît l'intérêt des propositions destinées à permettre aux personnes âgées de prendre pleinement leur place dans la société et à les aider à utiliser des outils informatiques qui évoluent rapidement. Elle cite notamment le renforcement de l'accès aux universités à tout âge, la lutte contre la fracture numérique, les campagnes de sensibilisation contre les arnaques ainsi que le soutien à la recherche face au défi du vieillissement.

Les projets intergénérationnels dans les crèches, les écoles, les accueils temps libre, les maisons de quartier et les maisons de repos constituent également des mesures positives. Selon la députée, le partage et les relations entre les plus jeunes et les plus âgés bénéficient à chacun. La députée insiste toutefois pour que ces projets complètent le travail des professionnels. Le temps donné bénévolement par les seniors ne peut servir de travail gratuit pour combler les lacunes de secteurs structurellement sous-financés et touchés par des pertes d'emploi, tels que l'accueil temps libre, les écoles de devoirs ou l'accueil de la petite enfance.

Toutes les politiques demandées nécessitent des moyens financiers et humains renforcés pour accompagner et mettre en place les projets. Le PTB soutiendra la résolution, mais examinera sa traduction concrète dans un contexte où, selon lui, le

Gouvernement et la majorité donnent la priorité à la réduction des dépenses publiques, y compris au détriment des personnes âgées.

Mme Cortisse remercie les députées pour leur appréciation positive du texte et espère qu'il recueillera l'unanimité. Elle remercie Mme Linard d'en avoir rappelé l'historique. Elle souligne qu'un changement de législature n'impose pas de repartir d'une page blanche et que le travail accompli sous la précédente législature sur ce dossier est positif. Elle précise que la proposition, rédigée et transmise aux partenaires de la majorité en 2020, n'a pas été déposée à l'époque en raison des arbitrages politiques internes à la majorité, et non d'une opposition au fond.

La députée rappelle qu'à l'époque, ni le PS ni Ecolo, alors partenaires du MR au sein de la majorité, n'ont demandé de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre la proposition. Les discussions portaient uniquement sur la Commission des seniors, dont le budget a effectivement été revalorisé en 2023.

Elle entend les critiques relatives principalement aux pensions et aux mesures fédérales, mais observe que les députées n'expliquent pas comment rendre soutenables les systèmes de pensions et de soins de santé. Elle ne souhaite pas entrer dans ce débat, qui dépasse ses compétences et doit être mené par les députés fédéraux dans les commissions compétentes. Chaque niveau de pouvoir doit exercer ses responsabilités et chaque député accomplir le travail correspondant à son mandat. Elle regrette l'emploi récurrent de termes tels qu'« attaques » et « reculs » et souhaite que la commission puisse se concentrer sur des mesures relatives aux seniors susceptibles de réunir tous les groupes.

En réponse aux questions de Mme Greco, Mme Cortisse cite une réponse que la ministre de l'Éducation de l'époque lui a adressée le 7 juillet 2020 après qu'elle a interrogé chaque ministre sur les actions menées dans son domaine de compétences. Cette réponse indique que les projets intergénérationnels sont multiples, contribuent aux apprentissages et enrichissent la vie de l'école grâce à la transmission des savoir-faire et de la mémoire lors de rencontres conviviales. Ils participent au bien-être à l'école et au vivre-ensemble, dans le respect de l'autonomie des enseignants, des équipes éducatives et des fédérations de pouvoirs organisateurs. Des seniors participent ainsi à des ateliers de lecture pour écouter et corriger les enfants ou discuter d'un ouvrage avec eux. Des personnes âgées témoignent dans les cours d'histoire et des élèves se rendent dans des maisons de repos. L'apport des seniors aux apprentissages est donc déjà largement possible dans le cadre des politiques actuelles et pratiqué par de nombreux établissements. La ministre indiquait alors qu'elle continuerait à encourager ces échanges dans le respect de la liberté pédagogique.

Mme Cortisse souligne que cette réponse ne réclamait pas de moyens supplémentaires. Elle estime que l'opposition tend à demander systématiquement de nouveaux crédits sans examiner comment les pratiques existantes pourraient être

encouragées avec les ressources disponibles. De nombreuses écoles organisent déjà des échanges intergénérationnels. Une visite en maison de repos peut être organisée sans moyens supplémentaires. Une circulaire pourrait attirer l'attention des écoles sur les projets réalisés ailleurs et diffuser les bonnes pratiques, comme cela se fait pour d'autres sujets.

Concernant les réformes fédérales, elle rappelle l'existence d'un Conseil consultatif fédéral des aînés, très actif, qui remet des avis sur les décisions prises à ce niveau. Il n'appartient pas à la Commission des seniors de la Fédération de s'immiscer dans ses travaux. La question de l'existence d'un organe unique pour l'ensemble des matières peut faire l'objet d'un débat auquel les organes concernés devraient être associés. À ce stade, le Conseil fédéral exerce sa mission et éclaire les autorités sur les réformes fédérales.

Mme Cortisse indique également ne pas être spécialiste de la réforme des pensions, mais fait confiance aux mandataires fédéraux de son parti. Elle estime que leur objectif n'est pas de mettre à mal les femmes ou les seniors, mais d'assurer la pérennité du système afin qu'une pension puisse encore être versée aux générations futures.

Mme Lazon rejoint l'essentiel de la réponse de Mme Cortisse. Elle reconnaît qu'il est légitime pour l'opposition de rappeler des situations qui concernent les aînés à d'autres niveaux de pouvoir, mais recentre le débat sur l'objet de la résolution. Sa priorité est de rappeler que le vieillissement ne constitue pas un problème et que les aînés ne sont pas des personnes assistées. Être retraité ne signifie pas vivre en retrait de la société. Les seniors restent des citoyens actifs, des acteurs et des consommateurs. Elle estime que les politiques de la Fédération doivent reconnaître cette place, leur faciliter la vie et leur permettre de demeurer acteurs de la société.

La députée reconnaît l'importance du budget et des moyens, mais souligne que toutes les actions ne dépendent pas de crédits supplémentaires. Les projets intergénérationnels existent déjà et il s'agit notamment de les promouvoir. Une circulaire peut soutenir un mécanisme et diffuser les exemples issus du terrain. Mme Lazon évoque à cet égard les nombreux projets menés dans sa commune, particulièrement à Namur. Elle mentionne également un reportage diffusé la veille sur le volontariat dans l'enseignement, dans lequel des personnes témoignaient de leur volonté de s'impliquer bénévolement.

Elle ajoute que les conseils consultatifs des aînés, qui relèvent plutôt des compétences régionales, peuvent servir de relais important pour diffuser des informations utiles aux secteurs de la Fédération. En culture, les contrats-programmes des centres culturels pourraient, par exemple, encourager des horaires adaptés. Les spectacles ou concerts organisés le soir posent parfois des difficultés de sécurité et de mobilité aux personnes âgées. Programmer davantage de

représentations en journée pourrait améliorer leur accès sans entraîner nécessairement de coûts supplémentaires.

Mme Lazon juge donc utile de concevoir un guide de bonnes pratiques pour accompagner la résolution. Elle souligne que de nombreuses initiatives existent déjà et qu'il convient principalement de les encourager afin que les aînés puissent prendre pleinement la place qui leur revient dans la société.

Mme Linard répète que la résolution contient des éléments intéressants pour améliorer la place des aînés et qu'une progression est indispensable. Elle souhaite cependant connaître les effets concrets qui lui seront donnés.

Elle n'affirme pas que toutes les mesures nécessitent des moyens supplémentaires. Elle souligne toutefois que, lorsque des personnes vivent sous une forte pression financière et doivent d'abord chercher comment se nourrir, se loger et se soigner, toute autre activité passe au second plan. Selon la députée, la défense de la place et de la cause des aînés doit donc être menée dans les politiques de la Fédération comme aux autres niveaux de pouvoir.

Mme Linard reproche également à Mme Cortisse d'écarter trop rapidement le débat sur les pensions. Elle rappelle que c'est son Gouvernement qui a choisi de réduire de 22 millions d'euros les moyens de l'AViQ destinés aux personnes âgées. Il ne s'agit pas d'une décision fédérale ni d'une question de pension. Une telle réduction empêche à tout le moins de faire progresser ces politiques. Il est parfois possible d'améliorer l'efficacité, mais il n'est pas crédible de prétendre pouvoir faire davantage et mieux avec moins de moyens.

Elle estime que les mesures adoptées au cours des deux dernières années compliquent la possibilité de vivre dignement pour une partie des aînés et plus encore pour les femmes. Les minimiser revient à passer à côté de l'intention première de la résolution. Elle précise que si le Conseil consultatif fédéral des aînés travaille et remet des avis, ceux-ci ne sont cependant pas nécessairement pris en considération. Elle souhaite éviter que la même situation se reproduise à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Linard confirme que son groupe soutiendra la proposition, qui comporte des mesures intéressantes et entend amplifier certaines pratiques existantes. Pour que les aînés puissent s'engager comme volontaires sans incidence défavorable sur leurs droits, participer aux activités culturelles ou sportives et prendre part aux projets intergénérationnels dans les écoles, il faut cependant que leurs conditions de vie ne soient pas marquées par la précarité. Tous ne connaissent pas de difficultés, mais les mesures récentes risquent d'aggraver la situation d'une partie d'entre eux. Elle invite la majorité à en tenir compte.

Mme Greco remercie Mme Cortisse pour ses réponses, mais souligne que le contexte a profondément changé depuis la rédaction du texte en 2020. Elle reconnaît

la sincérité et la légitimité de la préoccupation de l'auteure. En 2026, elle juge toutefois incohérent, voire indécent, de demander davantage à certains secteurs tout en réduisant leurs moyens, notamment par la diminution du budget de l'AViQ, et en imposant parallèlement des économies à des secteurs aussi importants que la jeunesse.

Selon la députée, les acteurs de terrain sont continuellement appelés à faire davantage avec moins de moyens, au risque d'atteindre leurs limites. Le texte est ambitieux et Mme Greco respecte cette ambition ainsi que l'importance accordée aux seniors, mais elle considère qu'il ne prévoit pas les moyens adéquats. Il lui paraît utopique de penser que tous les objectifs pourront être atteints sans budget réfléchi. La réponse de 2020 relative à l'enseignement ne résout pas ses interrogations concernant la culture, le sport et les médias dans le contexte budgétaire de 2026.

Elle regrette également que Mme Cortisse ne s'engage pas à relayer les préoccupations formulées, qu'elle juge aussi légitimes que la philosophie de la proposition. À ses yeux, l'auteure aurait dû consulter de nouveau les différentes commissions en 2026 pour mesurer l'évolution des priorités et des réalités propres à chaque secteur. Elle aurait alors constaté que le contexte s'est dégradé.

Le groupe PS votera néanmoins en faveur de la résolution, car il refuse de laisser les seniors en dehors de ses priorités. Mme Greco ne nie ni l'utilité des bonnes pratiques ni l'effet des volontés individuelles et de la solidarité, qui permettent parfois des réalisations remarquables. Elle demande cependant que les éléments manquants soient pris en considération afin que les ambitions affichées depuis 2020 puissent être menées à leur terme. Elle ajoute que, si le seul objectif est de faire adopter un texte et d'en assurer la communication dans la presse, celui-ci est déjà atteint.

Mme Cortisse assure qu'elle suivra la mise en œuvre du texte. Celui-ci n'a pas pour objectif de susciter un article de presse. Les différents groupes reconnaissent d'ailleurs la sincérité de sa démarche.

Elle ne souhaite pas rouvrir le débat sur les réformes menées à d'autres niveaux de pouvoir. Celles-ci ne visent pas à nuire à la population, mais répondent à une situation budgétaire dont les gouvernements héritent. À la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle cite 15 milliards d'euros de dépenses pour 13,5 milliards de recettes, soit un déficit de 1,5 milliard en 2024, ainsi que 340 millions d'euros consacrés cette année au paiement des intérêts. Elle considère qu'il faut stabiliser la dette et réaliser des économies dans tous les secteurs.

Mme Cortisse évoque enfin le milliard d'euros précédemment mobilisé par M. Frédéric Daerden pour les bâtiments scolaires. Si elle juge cet investissement positif, elle estime que le contexte a changé en deux législatures. Il n'est plus possible de dégager des fonds et d'emprunter sans limite, au risque que l'importance du déficit prive à terme la Fédération de toute capacité d'emprunt.

3 Vote

La proposition de résolution relative à la prise en considération accrue des seniors dans l'exercice des compétences de la Communauté française est adoptée à l'unanimité des membres présents.

La confiance est accordée au président et aux rapporteurs pour la rédaction du présent rapport.

Les rapporteurs,

Mme Caroline Desalle

M. Jean-Jacques Cloquet

Le Président,

M. Bruno Lefebvre